



SANTE

Votre chaton doit être traité contre les parasites externes et internes.

Le rythme des traitements antiparasitaires dépend du mode de vie de votre chaton.

Il est indispensable de le vermifuger tous les mois jusqu'à ses 6 mois, puis 1 fois tous les 6 mois.

Pensez à vérifier que ses vaccins soient à jour en n'oubliant pas d'indiquer à votre vétérinaire ses conditions de vie (présence d'autres animaux, contact avec d'autres chats, sorties libres ...), lui seul sera en mesure de vous conseiller sur les vaccins à effectuer.

Après la primovaccination, un rappel annuel est généralement nécessaire.

Le moindre signe qui peut vous paraître suspect, indiquant qu'il n'ait pas en forme doivent faire l'objet d'une consultation vétérinaire :

- Perte d'appétit
- Poil terne
- Gonflement soudain de l'abdomen
- Les yeux secs ou larmoyants
- Diarrhées constantes
- Etat léthargique laissant supposer la présence de température
- Grosseur inhabituelle...

La stérilisation du chaton

Les chatons atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge de 8 mois pour les femelles et de 10 mois pour les mâles.

Mais elle peut être beaucoup plus précoce selon la race et le mois de naissance du chaton.

Si vous ne souhaitez pas faire reproduire votre chaton, il est préférable de le stériliser de façon chirurgicale, au plus tard à l'âge de 7 mois.

Cela ne changera rien à sa croissance et à son caractère. Le seul risque est que le chaton prenne un peu de poids après son opération ; réduisez alors la quantité de nourriture distribuée ou proposez à votre chaton un aliment spécialement adapté à son nouveau statut sexuel.